Docu 30424 p.1

Reconnaissance de bibliothèques publiques

A.Gt 27-04-2005 M.B. 07-03-2006

Modification:

A.Gt 10-05-2011 - M.B. 01-07-2011

Par arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 avril 2005, la **bibliothèque organisée par la Ville de Namur** est reconnue en qualité de bibliothèque publique locale - catégorie C - et bénéficie de 8 (huit) subventions à partir du 1^{er} janvier 2005.

Par arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 avril 2005, la bibliothèque organisée par l'A.S.B.L. "Bibliothèque publique de la Commune de Habay" est reconnue en qualité de bibliothèque publique locale - catégorie C - et bénéficie d'1 (une) subvention à partir du 1^{er} janvier 2005.

Par arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 avril 2005, la **bibliothèque organisée par la Commune d'Etalle** est reconnue en qualité de bibliothèque publique locale - catégorie C - et bénéficie d'1 (une) subvention à partir du 1^{er} janvier 2005.

Par arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 avril 2005, la **bibliothèque organisée par la Commune de Chaudfontaine** est reconnue en qualité de bibliothèque publique locale - catégorie C - et bénéficie de 2 (deux) subventions à partir du 1^{er} janvier 2005.

Modifié par A.Gt 10-05-2011

Par arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 avril 2005, la **bibliothèque organisée par la Commune d'Andenne** est reconnue en qualité de bibliothèque publique locale et classée en catégorie C; elle bénéficie de 3 (trois) subventions à partir du 1^{er} janvier 2011.

Par arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 avril 2005, la **bibliothèque organisée par la Commune d'Anderlues** est reconnue en qualité de bibliothèque publique locale - catégorie C - et bénéficie d'1 (une) subvention à partir du 1^{er} janvier 2005.

A.Gt 21-12-2005 M.B. 07-03-2006



Docu 30424 p.2

Par arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 21 décembre 2005, la bibliothèque organisée par l'A.S.B.L. "Bibliothèques de Fleurus" est reconnue en qualité de bibliothèque publique locale - catégorie C - et bénéficie de 2 (deux) subventions à partir du 1^{er} janvier 2005.

Par arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 21 décembre 2005, la **bibliothèque organisée par la Commune de Nassogne** est reconnue en qualité de bibliothèque publique locale - catégorie C - et bénéficie d'1 (une) subvention à partir du 1^{er} janvier 2005.

